La triple évasion de la prison de la Santé

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Mais, répond M. Catry, pourquoi libérer en même temps que M. Daudet, M. Sémard ?

— Ça ne vous regarde pas, c'est affaire du Gouvernement. On vous donnera plus tard des explications, pour le moment contentez-vous des ordres que l'on vous donne. »

La méfiance du directeur

M. Catry raccrocha l'appareil, mais méfiant, il téléphona de nouveau au ministère de l'Intérieur. Les lignes étaient toujours occupées, sauf celle au bout de laquelle se trouvait le mystificateur. De nouveau la conversation reprit.

« On vient de me téléphoner de libérer M. Daudet, dit M. Catry, je voudrais bien avoir confirmation de la nouvelle ?

— Comment cela, répliqua le camelot du Roy, je viens de vous téléphoner moi-même, dépêchez-vous d'obéir, vous allez me faire eng..... par le Ministre, la nouvelle est déjà connue dans la Presse. Vous allez nous attirer des histoires, parce qu'il y aura des manifestations ! »

Devant cette confirmation, M. Catry se rendit aussitôt à la cellule de M. Daudet et lui annonça la nouvelle.

Embrassades !

M. Daudet parut très surpris, il n'était pas au courant de notre machination. Il se mit à pleurer et embrassa le Directeur.

Ce dernier lui fit part des instructions qu'il avait reçues et pria M. Daudet de faire immédiatement un paquet de ses vêtements et de se hâter de se sortir.

M. Catry déclara à M. Daudet qu'il allait lui retenir une voiture. Il se rendit ensuite dans la cellule de M. Delest, et lui fit part de la mesure de grâce.

A toute vitesse !

Cependant, un groupe de Camelots du Roy attendait rue de la Santé avec un taxi. Celui-ci fut naturellement réquisitionné par les gardiens de la prison. La voiture s'avance. Il est 12 h. 45. MM. Daudet et Delest, que M. Catry a conduits au seuil de la prison, y prennent place.

Le chauffeur, un de nos amis, dès que M. Daudet et M. Delest furent installés, partit à toute allure dans la direction du boulevard Arago. M. Daudet, ajoute M. Julo, est maintenant hors de Paris. On peut le rechercher ».

Surprises

Un tenancier du restaurant proche de la prison, qui est chargé de préparer les repas des condamnés admis au régime spécial, fit monter les repas de MM. Léon Daudet et Delest à midi précis comme à l'habitude. Aussi fut-il fort surpris lorsqu'à une heure, il reconnut ses deux clients dans un taxi, sortant de la cour de la prison, rien ne lui faisant présager une aussi rapide mise en liberté.

Une marchande de journaux, apportant au directeur de l' « Action Française » les journaux du soir, dut se retirer en emportant ses journaux.

A la direction de la prison, le sous-directeur M. Viala se retranche derrière le secret du fonctionnaire et se refuse à toute déclaration officielle en l'absence du directeur M. Catry.

A 3 heures, les abords de la prison sont calmes.

Ce que dit M. Sémard

[illegible] l'« Agence Havas » a pu interroger M. Pierre Sémard, secrétaire général du Parti communiste, deux heures après qu'il eut quitté la prison de la Santé.

Je suis encore tout surpris de ma libération, a dit M. Sémard, c'est tout à l'heure que le directeur de la prison de la Santé est venu me trouver dans ma cellule. « Vous êtes libéré, m'a-t-il dit. Arrangez-vous pour avoir quitté la prison dans trente minutes. » Je protestai. Je ne voulais pas être compris dans une mesure de grâce dont n'aurait pas bénéficié M. Monmousseau, secrétaire général de la C. G. T. U.

Le directeur insista : « Je ne puis rien vous dire de plus, se borna-t-il à déclarer.

Dès lors, poursuit M. Sémard, je crus que je bénéficiais non pas d'une mesure de grâce, mais d'une disposition judiciaire résultant du dépôt par moi d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt qui m'avait condamné. J'allai voir M. Monmousseau dans sa cellule. Je pris congé de lui, mais j'avais l'impression que ma libération n'était pas définitive et je laissai tout en ordre dans ma cellule. A 1 h. 30, je quittai la prison de la Santé.

" N'est-ce qu'un rêve ? "

« En sortant de l'entrée principale de la prison, poursuit M. Sémard, je n'aperçus personne. J'ai l'impression qu'on avait volontairement avancé ou reculé l'heure de mon départ pour que je ne me rencontre point avec MM. Léon Daudet et Delest.

Je plains le directeur de la prison. C'est assurément lui qui va porter la responsabilité de cette erreur. »

M. Cachin, député de la Seine, qui assistait à l'entretien, a ajouté : « Oui, il est malheureux que ce pauvre homme ait été compris dans la mystification. N'importe, la farce a été bien jouée, je dois le reconnaître. »

Alors, conclut M. Sémard, ce n'était qu'un rêve, on va me rebrancher.

Et le secrétaire général du Parti communiste nous quitte pour s'entretenir avec ses amis de la situation nouvelle dans laquelle il se trouve.

Un pourvoi de M. Sémard rejeté

Au moment où M. Pierre Sémard, secrétaire général du Parti communiste était mis en liberté à la prison de la Santé, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation statuait sur le pourvoi qu'il avait formé contre un arrêt de la Cour de Paris en date de 10 Mai 1927, qui l'avait condamné à 8 mois de prison et à 1000 francs d'amende pour propagande anarchiste

La Cour a déclaré que ce pourvoi était irrecevable parce qu'il avait été formé tardivement.

Trois fois le traitement de 1914 pour tous les fonctionnaires

L'Association Professionnelle des agents supérieurs de l'Administration centrale des finances communique la note suivante :

Les informations parues ces jours derniers dans la Presse, à l'occasion d'une demande de crédits destinés au relèvement des traitements de fonctionnaires ont donné lieu à des interprétations erronées. C'est ainsi que l'on a cru généralement dans le public que les traitements actuels allaient être triplés. Il convient de préciser qu'il s'agit du triplement, non des traitements actuels, mais de ceux d'avant guerre et que les mesures prises ou envisagées à ce sujet ont seulement pour objet d'amener à tous les fonctionnaires, un traitement au moins égal à trois fois celui de 1914.

LES FÊTES FRANCO-ANGLAISES DE PARIS-PLAGE

De grandes fêtes franco-anglaises organisées au Touquet-Paris-Plage pour samedi et dimanche avec le concours de l'Association France-Grande-Bretagne ont commencé hier matin

De nombreux invités anglais étaient arrivés.

On remarquait notamment la présence de Sir Robert Horne, ancien chancelier de l'échiquier dans le Cabinet Lloyd Georges ; des maires de Douvres et de Folkestone et de 15 délégués de l'Université d'Oxford.

LE CONFLIT DES PÊCHEURS DE PENMARCH

M. A. Tardieu, ministre du Travail a été chargé de continuer l'action qu'il a entreprise en vue d'arriver à un règlement satisfaisant du conflit des pêcheurs de Penmarch.

Une visite au Central automatique du Havre

Les avantages de " l'automatique "

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Nous n'essaierons pas de décrire en détail un central automatique comme celui du Havre, que nous venons de visiter.

Imaginez-vous le plus merveilleux amoncellement de chefs d'œuvre de mécanique qui se puisse imaginer.

Fort aimablement, le Directeur du Central Havrais, M. Waller, et les ingénieurs du service automatique, nous ont piloté dans les salles de l'imposant édifice récemment aménagées.

Nous avons vu les « chercheurs primaires », les « chercheurs secondaires », les « sélecteurs », les « connecteurs », les « câbles de contrôle », les kilomètres de fils. Le fonctionnement des appareils délicats nous a été minutieusement détaillé. Bornons-nous à en marquer les avantages, d'ordre général, et ceux dont bénéficie l'usager.

Ils sont de quatre ordres :

1° L'automatique donne la communication presque instantanément en réduisant le personnel de 20 à 25 % ; 2° Il assure automatiquement la rupture des communications ; 3° Leur secret ; 4° Grâce à lui, le service est permanent, de jour comme de nuit, toute l'année, dimanches et fêtes, toujours assuré avec la même rapidité.

Pour l'abonné, l'avantage est énorme.

L'usager qui appelle n'a pas, en effet, à attendre que la téléphoniste soit libre et qu'une fois libre, elle accomplisse les manœuvres nécessaires pour l'établissement de la communication. Celle-ci est donnée automatiquement. L'abonné appelle directement son correspondant au moyen d'un disque d'appel placé sur son appareil téléphonique. L'opération des plus simples, à la portée de tous s'effectue en en quelques secondes. Un signal particulier et très net avertit l'appelant quand la ligne est occupée.

Plus d'attente crispante au téléphone !

Telle est, résumée en une phrase, toute l'économie de l'innovation.

Des promesses pour le Nord

La visite du Central Automatique du Havre n'a certes pas manqué, — comme pour tous les autres participants d'ailleurs — de susciter notre étonnement et notre admiration.

Irrésistiblement, elle appelait une question.

Pourquoi ne fait-on pas dans le Nord, où les abonnés sont si nombreux, et les affaires sont si actives, ce qui existe au Havre et à Orléans, ce qui est en cours d'exécution en Tunisie et au Maroc ?

A cette question que nous leur avons posée, les fonctionnaires de l'Administration supérieure des P. T. T., présents à la visite, nous ont répondu :

« Des réformes importantes sont en cours d'exécution, qui ne manqueront pas d'améliorer sous peu les relations téléphoniques dans le Nord.

« **On construit actuellement, en effet, un central interurbain à Lille, près de la Porte Louis XIV, qui assurera les communications interurbaines entre Lille, Roubaix et Tourcoing.**

D'autre part, on achève l'installation du câble à grande puissance Paris-Lille, qui entrera en service en octobre prochain et réduira au minimum les attentes dans les communications avec la Capitale.

On prévoit encore, en outre, pour 1929, l'installation à Lille, au bureau de la rue Jean-sans-Peur, et à l'entrée du Nouveau Boulevard de centraux automatiques analogues à celui du Havre.

Des centraux identiques seront ouverts vers la même époque à La Madeleine, à Roubaix et à Tourcoing ».

Ces réformes en projet, mais bien arrêtées, ne manqueront pas d'avoir leur répercussion dans toute la région et d'apporter les améliorations si légitimement réclamées ».

Ainsi donc, nous rapportons du Havre de sérieuses promesses et un puissant encouragement, que nous sommes heureux de transmettre à nos nombreux lecteurs, si déçus du téléphone.

Ces « bonnes paroles » seront-elles confirmées par les faits. L'avenir le dira... En attendant, espérons !

Marcel POLVERT.

La lumière se fera-t-elle sur le crime de Sarton ?

Nous avons dit dans nos dernières éditions d'hier que des soupçons sérieux pesaient sur un cultivateur de l'endroit, un nommé Flament Georges, cultivateur, à Orville, et nous avons donné les raisons pour lesquelles les policiers de la brigade mobile avaient cru bien faire en arrêtant l'individu en question.

Hier matin des confrontations ont eu lieu entre Flament, d'une part, Mme Labie et M. Cotrand, d'autre part.

Mme Labie a maintenu avoir rencontré Flament dans la nuit du crime passé minuit. Flament nie

M. Cotrand affirme n'avoir pas vu « la Terreur du Pays » dans la soirée fatale. Jamais d'ailleurs Flament ne venait chez lui après le dîner.

Par ailleurs, MM. Peyrousière et Faissat, poursuivant leur enquête ont appris que Flament avait un grand besoin d'argent et pour s'en procurer, il n'avait rien trouvé de mieux que de mettre une annonce dans un quotidien du Nord, demandant « une femme de n'importe quel âge, pour mariage, mais possédant 100.000 francs. »

Après avoir commencé à nier Flament avoua enfin qu'il était auteur de cette annonce.

Ceci prouve donc que l'individu soupçonné avait un besoin d'argent.

Ajoutons, enfin, pour être complet, qu'un sentier conduit directement de la demeure de Flament à l'endroit où Thiévet a été frappé.

Thiévet frappé, vivant encore malgré le coup mortel qui l'avait atteint, l'auteur pouvait très bien croire avoir raté son coup et craignant d'être connu, car la nuit était particulièrement claire, il prit la fuite sans oser aller voir si sa victime était tombée.

AU PARQUET

Dans le courant de l'après-midi d'hier Flament Georges a été écroué à la prison Saint-Nicaise à Arras, après avoir subi un interrogatoire d'identité de la part de M. Desrumeaux, juge d'instruction.

M. Queuille s'est rendu auprès des Agriculteurs de la Somme

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, accompagné de son chef de cabinet M. Jaubert, répondant à l'invitation de la société des agriculteurs de la Somme est arrivé hier à 10 h. 45, à la gare d'Amiens où il a été reçu par le Préfet de la Somme, par M. Lecointe, député, maire d'Amiens, le bureau de la société des agriculteurs et des parlementaires.

Le ministre a d'abord visité la Maison de l'agriculture où sont concentrés tous les services agricoles départementaux, puis il s'est rendu à la ferme-exposition qu'il a visitée et dont il a félicité les organisateurs. Enfin le ministre s'est rendu au concours agricole départemental, objet principal de son voyage.

M. Queuille a visité longuement cette importante installation, puis a présidé un banquet de 300 couverts.

Mme Pariselle, du Lycée de Lille lauréate du prix Malouet

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné hier après-midi le prix Malouet, 3000 fr. réservé à un professeur de l'enseignement secondaire, ayant au moins 4 enfants, qui, par ses mérites professionnels et par son dévouement à sa famille, mérite une marque de l'estime publique, à Mme Pariselle, professeur au Lycée de jeunes filles de Lille, mère de sept enfants.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L' « AVORTEUSE » DE MAUBEUGE RECOLTE LE MAXIMUM

D'une réputation exécrable et surnommée « l'avorteuse » à Maubeuge, où elle demeurait, la femme Lenoir, 35 ans, avait été condamnée par le tribunal d'Avesnes, à 3 ans de prison pour suppression d'enfant.

L'affaire revenue devant la 4e Chambre des Appels correctionnels, a été plaidée hier samedi.

En raison des antécédents judiciaires de la prévenue, la Cour a élevé la peine de prison prononcée par le Tribunal d'Avesnes, de trois à cinq ans.

Les Congrès dans la Région

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Celui des Mutilés, à Roubaix

En fin de séance de vendredi, un vœu de Saint-Amand, relatif aux soins médicaux gratuits et demandant le rattachement au Comité départemental des Commissions tripartites, est, après discussion, adopté par 20 voix contre 5 et 2 abstentions.

Un vœu de CANNIE, protestant contre le retrait prématuré des carnets de soins est adopté.

On adopte plusieurs vœux présentés par Vincent : a) que l'article 64 ne soit pas confondu avec l'indigence ; b) qu'un tarif moyen des visites et consultations soit appliqué ; c) que l'article 64 ne puisse être modifié sans que les intéressés soient consultés.

Des vœux adoptés à l'assemblée générale de Cassel sont ratifiés. Ils ont trait à l'article 64 de la loi du 31 mars, soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques gratuits.

Le Congrès émet le vœu que les Pupilles de la Nation soient admis aux soins dentaires, comme aux soins médicaux.

Que la représentation des Associations de Mutilés, Réformés et Veuves de guerre, Pupilles de la Nation, soit proportionnée à la puissance numérique de leurs groupements. Elle devrait atteindre 50 % des membres élus.

Que dans la composition des diverses commissions de l'Office des Pupilles, un mutilé ou veuve de guerre soit compris.

Une série de vœux relative aux Pupilles de la Nation est ensuite adoptée, après interventions de VINCENT, DESORBAIX, DECRETON, JEROME.

La Fédération réprouve l'attitude d'hommes politiques faisant état de leur qualité de membres de l'Office des Pupilles de la Nation dans les luttes électorales.

Des vœux de DLEMOTTE, sur les bas à mottgnons ; de FACON, sur les désarticulés de la hanche, sont adoptés.

Le Congrès constate le bon fonctionnement du Centre d'Appareillage de la 1re Région. Il formule quelques vœux.

Habitations à bon marché. — VINCENT a étudié la question avec Vandendriessche. Il propose un vœu tendant au retour à l'intérêt de 3 %. Il sera soumis au Ministre des Pensions.

Assistance aux tuberculeux. — VINCENT, après la lecture du rapport de Derycke, félicite l'Association des Mutilés de Roubaix créatrice du parainage de tuberculeux et prétuberculeux ; il invite les Associations du Nord à créer des œuvres semblables.

Le Congrès adopte ensuite des vœux relatifs : a) Placement des Pupilles de la Nation atteints de tuberculose ; b) Création de dispensaires d'hygiène sociale ; c) Assistance aux blessés nerveux.

Une réception à l'Hôtel de Ville, samedi

Samedi, à 11 heures, dans la splendide salle Pierre de Roubaix, l'Administration Municipale recevait les Congressistes.

M. Lebas, maire, était entouré de tous ses adjoints : MM. Watremetz, De Brabander, Dupré, Thérin, Sory, Verbeurgt.

M. Balavoine remercia l'Administration Municipale de sa sympathie pour les victimes de la Guerre. Il indiqua quels résultats avaient été obtenus et souligna que la communauté des misères des mutilés et des victimes du travail pouvaient aboutir, pour le reclassement social, aux Ecoles de Rééducation.

Il eut un mot aimable pour la population roubaisienne, si laborieuse et si accueillante. Il exprima sa gratitude profonde à tous.

M. Lepoivre, président de la Fédération des Anciens Combattants, parla dans le même sens.

M. Gibon, l'aimable président de l'Union des Mutilés de Roubaix, en un très joli discours, présenta ses camarades, dont il fit un éloge mérité : Balavoine, Cassel, Olivier, Dufour, Vincent, Dekerpel, Decreton, Faure, Descamps Cannie, Facon, Desorbaix, Mabille de Poncheville, Mallet, Penez et leurs camarades, dont le dévouement ne se compte pas :

« Je vous remercie, M. le Maire et MM. les Membres de l'Administration Municipale d'avoir pensé à recevoir nos amis ; je suis certain que tous sont très sensibles à cette marque de sympathie, mais qu'il me soit permis de vous exprimer la gratitude bien vive du Comité d'Initiative pour la collaboration que vous nous avez apportée à l'occasion de l'organisation de notre Congrès. Vous nous avez ouvert toutes grandes les portes de l'Hôtel de Ville (nous nous y sommes installés comme chez nous pour trois jours), vous avez pavoisé la Ville en l'honneur de nos invités ; vous nous avez donné tout le matériel dont nous avions besoin et notre tâche d'organisateurs a été, de ce fait, très facilitée. Soyez-en remerciés, Messieurs, au nom du Comité d'Initiative ».

Une gerbe de fleurs fut ensuite offerte à MM. Balavoine et Lepoivre.

M. Lebas, député-maire de Roubaix, exprima le plaisir que l'administration municipale éprouvait à recevoir les Associations des victimes de la grande guerre.

« Je suis sûr, dit-il, qu'avec l'état d'esprit qui est le vôtre, et que je connais bien, les résolutions que vous prendrez seront suivies d'effet. Vous faites de bon et utile travail.

Vous êtes un exemple vivant de ce que peut l'Association. A la suite de la grande guerre, vous avez dû vous unir pour défendre vos intérêts. L'Association s'est imposée à vous comme un devoir nouveau. Ce devoir vous l'avez rempli, avec cette idée qu'on n'obtient rien sans union, sans tactique publique.

Vous avez obtenu des résultats, vous en obtiendrez d'autres, avec un état d'esprit solidaire que je salue.

En ce qui concerne le concours législatif, laissez-moi vous déclarer que les hommes ne se doivent pas juger aux paroles, mais aux actes et, à ce sujet, mes amis et moi-même pouvent, en toute confiance, se livrer à votre examen.

Je vous félicite de votre action. Persévérez dans la voie où vous vous êtes engagés. On n'obtient rien sans âpre lutte ».

Les vœux du Congrès des Mutilés

Samedi, la séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Desorbaix, président de la première Commission, qui demande d'éviter la surenchère, ce qui est de règle, du reste, et indique une méthode de travail.

M. Mabille de Poncheville est secrétaire. Il repasse les vœux émis en 1926 :

1er groupe : Intangibilité du principe dont s'est inspirée la loi des pensions.

2e groupe : Réajustement des pensions.

Après discussion entre MM. Desorbaix, Penez et Vincent, la Fédération

« Réclame avec plus d'énergie que jamais le rajustement des pensions. Elle s'élève contre toute tentative de catégorisation des victimes de la guerre qui serait tentée à propos de ce rajustement. Elle fait confiance au Comité d'action pour réclamer le taux correspondant au coût de la vie ».

On adopte ensuite, après discussion, le troisième groupe de vœux : Présomption d'origine, puis le Congrès demande le vote rapide par le Sénat du projet de loi sur les pensions de réversion à toutes les veuves de pensionnés.

Des vœux concernant les pensions d'aliénés, la procédure devant la juridiction des pensions, l'indemnité de déplacement, etc., de même que d'autres de M. Langlois, relatifs aux mutilés des yeux sont également adoptés.

Devant la troisième Commission du Congrès, M. Penez rappelle qu'en 1926, la Fédération a précisé son point de vue en ce qui concerne la rééducation professionnelle.

Les vœux précédemment émis sont maintenus.

M. VINCENT ajoute qu'on pourrait émettre un vœu quant au statut définitif de l'Ecole de rééducation professionnelle de Tourcoing. Il demande qu'on confirme son maintien. La Commission adopte le principe de ce vœu dont M. Vincent rédigera le texte.

M. PENEZ passe aux emplois réservés. Il demande qu'une action soit menée auprès de l'opinion publique.

De son côté, la Fédération demande la mise à la retraite d'office des fonctionnaires ayant atteint la limite d'âge.

La troisième Commission reprend ses travaux à 3 heures, sous la présidence de M. Screve, assisté de MM. Libotte et Penez.

La Commission examine la situation de certaines recettes buralistes et discute de l'emploi obligatoire.

Le Congrès des Anciens Combattants

La séance s'ouvre sous la présidence de M. Maurice Olivier, président d'honneur de la Fédération des Anciens Combattants du Nord.

Sur l'Office National du Combattant, le président développe la question de l'institution de l'Office National du Combattant dont la création, réclamée depuis 1919, a été enfin décidée par un article de la loi de finances de décembre 1926.

Un crédit de 20 millions a été voté par les Chambres. Il n'a pas encore été utilisé parce que le décret d'administration qui doit régir le fonctionnement de l'Office n'a pas encore été publié.

Ce décret est prêt. Son texte en est connu. M. Olivier le commente et dit que, demain, les combattants demanderont à M. le Ministre des Pensions de hâter la publication de ce règlement qui assurera la fonction de l'Office National.

M. OLIVIER déclare que le décret reflète la pensée de la Fédération du Nord, il précise que les travaux des Commissions sont terminées et que dimanche il sera demandé instamment au Ministre de mettre la loi en application.

M. DUFOUR félicite M. Olivier de son rapport.

Le Congrès adopte ensuite à l'unanimité, le vœu : « que le maximum de 1080 francs actuellement autorisé pour la Retraite Mutuelle du Combattant, soit porté à 6.000 francs avec subvention d'Etat de 25 % jusqu'à concurrence de ce chiffre.

A l'Exposition des Mutilés

A 14 h. a lieu la visite de l'Exposition par les Congressistes qui signent au Livre d'Or et payent leur souscription pour la création de la Maison de l'Invalide.

Les étudiants canadiens de passage à Roubaix étant venus, eux aussi, visiter l'exposition des travaux des victimes de la guerre sont reçus par M. Robyn, président de la Fraternelle de Roubaix qui leur a souhaité une cordiale bienvenue en une délicate allocution à laquelle a répondu l'un des délégués canadiens.

La salle de la rue de l'Hospice, admirablement décorée, a servi de cadre à une très intéressante exposition des travaux exécutés par des victimes de la guerre.

Ceux qui ont critiqué la rééducation professionnelle nécessaire au reclassement social, sont invités à faire une visite à cette exposition. Ils verront combien leur point de vue était faux, et à quels résultats sont arrivés ceux qui, avec patience et bonté, ont orienté les victimes de la guerre vers l'apprentissage d'une profession compatible avec leur mutilation.

Travaux exécutés à Tourcoing et à Lille

Voici des travaux exécutés à l'Ecole des Mutilés de Tourcoing.

La production est diverse. Elle démontre la fertilité des ressources de cet établissement et le fini auquel peuvent atteindre les Mutilés rééduqués.

Menuiserie, ébénisterie, meubles en rotin, horlogerie, cordonnerie, zinguerie, ajustage et petite mécanique, offrent des spécimens remarquables de travaux exécutés par les élèves. On ne saurait faire mieux.

Voici les travaux exécutés par l'Ecole des Veuves de Guerre, 34 bis, rue Gantois à Lille : Couture, lingerie, bonneterie, où le bon goût le dispute à l'élégance.

Ajoutons que ces Ecoles de Rééducation s'adressent non seulement aux victimes de la guerre, militaires, mais aux victimes civiles et accidentés du travail.

L'œuvre des Amis des Aveugles du Nord

Voici, enfin, l'Œuvre des Amis des Aveugles du Nord de la France qui expose les travaux de brosserie, de petite vannerie, d'imprimerie et de bonneterie exécutés par ces malheureux privés de la lumière du jour.

600 Aveugles sont ainsi occupés à ces menus travaux. Ils constituent pour eux, une véritable distraction, une des seules qui leur soit permise, et leur procure quelques ressources.

L'Union des Mutilés et Réformés a fait afficher un tableau suggestif des résultats obtenus par son ardente propagande de 1919 à 1926. Les dépenses pour cette période, se sont élevées à 375.411 fr. 75, en secours, primes de naissance, de décès, de soins médicaux, œuvre des Tuberculeux.

Les recettes ont atteint 706.834 fr. 88.

Ceci dit très hautement avec quelle ardeur est conduite cette œuvre admirable, qui fait le plus grand honneur à son Président, M. Gibbon et à ses collaborateurs.

Celui des Pharmaciens de France, à Lille

La Fédération des Sociétés de Secours Mutuels Pharmaceutiques de France, s'est réunie ce matin au siège de la Société Industrielle sous la présidence de son Président, M. Genet.

Aux délégués des nombreux départements s'étaient joints un grand nombre de membres des Sociétés, en particuliers ceux de la région du Nord. Après avoir entendu le compte rendu moral et financier de la Fédération, l'assemblée a abordé l'étude des services supérieurs de la Mutualité qu'elle veut organiser. Elle a adopté le règlement d'une caisse de réassurance pour ses membres. Elle a donné ensuite mission au Conseil d'administration de terminer la mise au point des services de retraite, service d'indemnités au décès, services d'assurance contre la mévente des officines après décès ou en cas de non renouvellement de bail, problème d'une très grande importance pour ses membres.

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION

De 9 h. 30 à midi et de 14 à 17 h. 45, l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France, a tenu, dans la grande salle de la Société Industrielle deux assemblées générales, strictement privées. Les deux seules questions traitées ont été celles de fournitures de médicaments aux Réformés et des Assurances sociales

La durée des discussions qui ont eu lieu prouve l'importance que leur attribuèrent les Pharmaciens et ne témoigne pas de la diversité de leurs opinions sur ces questions, car les résolutions votées par les congressistes ont été prises à l'unanimité.

AU COMITÉ RÉPUBLICAIN DU C.I.A.

Les membres du Congrès pharmaceutique, faisant partie des différentes sections de France du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, ont été reçus par leur section sœur, celle du Nord, à 11 h. 30.

Cette délégation a été présentée par M. Hocqueghem à M. Fousset entouré de MM. Badin et Maerlen, secrétaire administratif.

En réponse à l'allocution de M. Hocqueghem, M. Fousset a répondu en ces termes :

Messieurs et chers collègues,

Il y a quelques mois, notre sympathique et dévoué président, M. Sculfort conviait à une randonnée dans nos régions libérées, ses délégués de toutes les sections de province du C. R. C. I. A. Plus de 180, sans compter les nombreux parlementaires, répondirent à son appel.

Vous savez, mes chers collègues, le succès qu'obtint cette manifestation et les suites heureuses auprès des Pouvoirs publics.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir, grâce au Congrès de Pharmacie et à l'heureuse initiative de votre dévoué président, M. Hocqueghem, de vous recevoir dans notre maison qui est aussi la vôtre, mes chers collègues, puisque nous appartenons tous à cette grande famille du C. R. C. I. A. fondée par notre toujours regretté M. Mascurand.

Au nom de notre président, absent de Lille, en celui de tous nos collègues du Nord, je vous remercie mes chers collègues de votre bonne visite.

Permettez-moi de vous offrir la coupe de l'amitié et de lever mon verre à votre santé, à la prospérité de vos sections et à vos présidents, MM. Sculfort et M. le Ministre Chaumet, notre dévoué président du Comité central.

Les Congressistes ont visité ensuite les locaux de la section du Nord et se sont vivement intéressés à la façon dont est organisée cette section aussi qu'aux importants travaux des diverses Commissions.

RÉCEPTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE

A 18 heures, les Congressistes venus accompagnés d'un grand nombre de dames, furent reçus à la nouvelle Bourse, dans la salle des délibérations, par M. Alfred Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille ayant à ses côtés M. Guilbaut, conseiller général et Delattre, secrétaire.

Des allocutions furent prononcées par M. Alfred Descamps et M. E. Barthet, président de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France.

Les Congressistes et les dames les accompagnant se rendirent ensuite dans le grand hall de la Bourse où des coupes de champagne et des biscuits, servis par des huissiers en tenue de gala, marquèrent la cordialité de la réception, soulignée par le sourire accueillant de M. le président Descamps et de M. Guilbaut, toujours affable et empressé à fournir tous les renseignements demandés.

Au Grand-Théâtre

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LILLE REÇOIT LES PHARMACIENS DE FRANCE

A 20 h. 30, M. Roger Salengro, Maire de Lille, et l'Administration Municipale recevaient officiellement les Congressistes en la Salle du Foyer du Grand-Théâtre-Opéra.

Ce fut une réception toute d'apparat à l'éclat de laquelle contribua grandement le magnifique Orchestre des Concerts Populaires de Lille, en donnant un concert de haute tenue artistique.

M. HOCQUEGHEM présenta d'abord à la Municipalité les pharmaciens de France et de Belgique, présents, et dit ensuite leur sympathie pour la grande cité flamande. Spirituellement, M. Hocqueghem fit ensuite l'historique de l'antique corporation des apothicaires.

M. BARTHET lui succéda et se félicita du choix de la ville de Lille comme siège du Congrès de cette année. Il évoqua le rôle social de la corporation des pharmaciens et remercia la Ville du bon accueil qui est fait aux Congressistes.

M. Roger SALENGRO, enfin, souhaita aux Congressistes la bienvenue au nom de la Ville de Lille et se déclare fier de les recevoir. « J'émets le vœu — déclare-t-il en terminant — que vous gardiez des jours passés à Lille le meilleur des souvenirs. »

Commença ensuite un superbe concert symphonique pendant lequel les musiciens des « Concerts Populaires » se distinguèrent grandement, sous la direction de leur chef éminent M. Ed Surmont.

Le concert débuta par l'ouverture de « Ruy Blas », page magistrale de Mendelsohn, enlevée avec un rare bonheur.

On entendit ensuite la « Fantaisie Hongroise » pour piano de Listz, par Mlle Verdier Cette jeune pianiste, virtuose exceptionnelle est en outre douée d'une exquise sensibilité, et sait en conséquence dégager toute la poésie et le sens des œuvres interprétées.

De grands, très grands éloges sont dus également à M. Callant, violon-solo de la Société, qui enleva magistralement le « Prélude du Déluge » de Saint-Saëns, et à Mme Darcq, cantatrice, de fort jolie voix et de style excellent, qui régala l'auditoire avec deux mélodies : « Aubade » de Ratez, et le mélancolique « J'ai pardonné » de Schumann.

Le « Capricio Espagnol » de Rimsby-Korsakow, les « Impressions d'Italie » de Gustave Charpentier, la « Rapsodie Norwégienne » de Lalo, et les « Danses Hongroises » de Brahms, achevaient de mettre en valeur les belles qualités de l'Orchestre des Concerts Populaires de Lille et de son chef. Inutile de préciser longuement que les Congressistes firent à cette phalange d'artistes le plus enthousiaste des succès.

DERNIÈRE HEURE

Après la " libération " de MM. Daudet, Delest et Semard

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ EST SUSPENDU DE SES FONCTIONS ; EN OUTRE IL SERA TRADUIT DEVANT UN CONSEIL DE DISCIPLINE. UNE INFORMATION POUR CORRUPTION DE FONCTIONS EST OUVERTE CONTRE X...

Les ministres se sont réunis hier soir en Conseil de cabinet au ministère des Finances, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le Conseil a décidé de suspendre de ses fonctions le Directeur de la prison de la Santé, qui a libéré sans ordre MM. Daudet, Delest et Semard. Ce fonctionnaire sera également traduit devant un conseil de discipline, conformément au règlement.

Enfin une instruction est ouverte pour établir les conditions dans lesquelles est intervenue la libération des trois détenus.

LES EXPLICATIONS DU DIRECTEUR DE LA SANTÉ AU JUGE D'INSTRUCTION

Aussitôt saisi du réquisitoire du procureur de la République, ordonnant l'ouverture d'une information pour usurpation de fonction contre X. M. Villette, juge d'instruction, a convoqué à son cabinet M. Pierre Catry, directeur de la prison de la santé, et lui a demandé de lui fournir des précisions sur les conditions dans lesquelles l'ordre lui fut donné, de remettre en liberté M. Léon Daudet, M. Delest et M. Pierre Semard.

« J'étais dans mon appartement a dit M. Catry vers midi et demi et je venais de me mettre à table quand un de mes gardiens vint me dire qu'à mon bureau du rez-de-chaussée. On me demandait au téléphone de la part du ministère de l'Intérieur.

Il ajouta qu'il venait de mettre la communication à l'appartement. J'allai à l'appareil et une voix grave que je pris pour celle de M. Sarraut me dit, de remettre d'urgence en liberté les trois prisonniers, leur grâce ayant été décidée par le gouvernement.

Je raccrochai l'appareil et un moment après, je descendis à mon cabinet, et demandai la communication avec le cabinet du ministre de l'Intérieur. Je l'obtins et je reçus pour la deuxième fois l'ordre d'élargissement des trois condamnés.

Etait-ce la même voix que celle qui vous avait parlé pour la première fois ? demanda le juge.

Je ne saurais, vous le dire. J'ordonnai au greffe de procéder aux diverses formalités de la levée d'écrou et vers 1 h. 30 MM. Daudet, Delest et Semard quittèrent la prison.

J'ai ensuite informé la Préfecture de police de l'exécution de l'ordre que j'avais reçu et bientôt, vers trois heures, je fus appelé auprès de M. Mouton, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice et c'est par lui que j'appris que j'avais été mystifié. »

Après cette déclaration du témoin, le juge a chargé la police judiciaire de procéder à un certain nombre de vérifications.

LES EMBRASSADES DE M. DAUDET

La déclaration suivante a été faite par un témoin de la scène de la libération des prisonniers de la Santé, dans le quartier des condamnés de droit commun où M. Daudet et Delest occupaient trois cellules dont une cellule bureau et au quartier politique où était incarcéré M. Semard ainsi qu'au greffe.

D'après les déclarations de ce témoin, c'est M. Catry, directeur de la prison qui est venu annoncer lui-même à MM. Daudet et Delest, la nouvelle de l'ordre qu'il avait reçu de les mettre en liberté.

Le Directeur après avoir appris aux prisonniers qu'ils allaient être élargis sur l'heure, a ajouté à cette déclaration des félicitations personelles. M. Daudet terminait son déjeuner et buvait une coupe de champagne. Il a paru agréablement surpris de cette nouvelle, et dans sa joie a embrassé le directeur de la prison.

Après s'être entretenu avec M. Delest, M. Daudet a demandé à voir ses gardiens. Il les a embrassés, leur a distribué des pourboires, et leur a fait cadeau des bouteilles de champagne et autres victuailles que contenait sa cellule.

DEVANT LE GREFFIER

Le Directeur a pris congé des deux détenus. Il a envoyé un employé porter au quartier politique à M. Semard la nouvelle de sa libération et est descendu dans le bureau pour établir les pièces relatives à la levée d'écrou.

Les trois détenus MM. Daudet, Delest et Semard ont été conduits au greffe, où le greffier a examiné longuement les papiers présentés par le directeur et finalement devant l'absence d'un ordre légal a refusé la mise en liberté des prisonniers

Le Directeur a dû prendre sous sa responsabilité l'ordre de la levée d'écrou pour que le greffier s'exécutât. Enfin toutes les formalités accomplies, le Directeur a envoyé chercher la voiture qui a pénétré dans la cour de la prison et MM. Daudet et Delest y ont pris place.

A quelques minutes d'intervalle une autre voiture a emmené M. Semard.

Le Tour de France Cycliste

SUITE DU CLASSEMENT GÉNÉRAL

11. Van de Casteele, en 43 h. 33' 24" ; 12. Vervaecke, en 43 h. 47' 09" ; 13. Moineau, en 44 h. 14' 28" ; 14. Verhaegen, en 44 h. 15' 25" ; 15. Benoit, en 44 h. 27' 05" ; 16. Alancourt, en 44 h. 32' 07" ; 17. Barthélémy, en 44 h. 34' 48" ; 18. Leducq, en 44 h. 36' 38" ; 19. A. Magne, en 44 h. 42' 25" ; 20. Muller, en 44 h. 47' 51" ; 21. Brosteaux en 44 h. 48' 46" ; 22. Hemelsoet, en 44 h. 51' 42" ; 23.